

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°23-2018-053

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

PREFECTURE

23-2018-12-21-005 - Arrêté composition CTP Préfecture 12-2018.odt (2 pages)

Page 3

PREFECTURE

23-2018-12-21-005

Arrêté composition CTP Préfecture 12-2018.odt

Arrêté portant composition du Comité Technique de la préfecture de la Creuse

Arrêté n° du portant composition du comité technique de proximité de la préfecture de la Creuse

La Préfète de la Creuse Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

 ${\bf Vu}$ le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et notamment son article 28 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

 ${\bf Vu}$ l'arrêté n° 23-2018-06-05-001 en date du 5 juin 2018 portant composition du comité technique départemental de la préfecture de la Creuse ;

Vu la circulaire d'application du 22 avril 2011 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

 ${\bf Vu}$ les résultats des élections professionnelles organisées du 30 novembre 2018 au 6 décembre 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la composition du comité technique de proximité de la Préfecture de la Creuse ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

Arrête:

<u>ARTICLE 1ER</u>: La composition du comité technique de proximité de la préfecture de la Creuse est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

Membres de droit

- la préfète de la Creuse, présidente ;
- le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse ;

b) Représentants du personnel:

4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

<u>Titulaires désignés par le syndicat Force Ouvrière - FSMI</u>

- Mme Françoise MATIGOT, attachée d'administration de l'État,
- M. Cédric DOURDET, adjoint technique principal de 2ème classe,
- Mme Cécile LAVEDRINE, attachée d'administration de l'État,

Suppléants désignés par le syndicat Force Ouvrière - FSMI

- M. Nicolas BOISSON, technicien de classe normale SIC,
- Mme Virginie CHANARD, secrétaire administrative de classe normale,
- Mme Florence JOUANNY, adjointe administrative principale de 1ère classe,

Titulaires désignés par le syndicat CGT- USPATMI

- Mme Christine NGO NAINOB, adjointe administrative principale de 1ère classe,

Suppléants désignés par le syndicat CGT- USPATMI

- M. Pascal BIMAS, technicien de classe exceptionnelle SIC.

ARTICLE 2 : La durée du mandat des représentants du personnel est fixé à quatre ans.

<u>ARTICLE 3</u>: La Présidente est assistée, en tant que de besoin, par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

ARTICLE 4: Le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres du comité technique de proximité.

Fait à Guéret, le 21 décembre 2018

La Préfète, Signé : Magali DEBATTE